

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXÉCUTIF

Cent soixante-quatorzième session

Allocution du Directeur général

à l'occasion de sa réponse au débat général
de la 174^e session du Conseil exécutif sur les points 3, 4 et 5

3. Rapport du Directeur général sur l'exécution du Programme et budget (32 C/5) et sur les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal précédent 2004-2005 (34 C/3 Projet)
4. Rapport du Directeur général sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures
5. Rapport du Directeur général sur le processus de réforme

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Président de la Conférence générale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons appris hier que nous sommes sur le point de perdre une grande amie de l'UNESCO : le mandat de M^{me} Inayatullah arrive à son terme. Comme toujours, son intervention a été empreinte de la sagesse et du discernement que lui confère sa riche expérience en tant que plus ancien membre du Conseil, dont elle a été la présidente. Qu'elle sache qu'elle nous manquera énormément mais, surtout, que nous la remercions des innombrables services qu'elle a rendus à l'Organisation. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses futures activités.

Lorsque M^{me} Inayatullah prend la parole, il convient de lui prêter une oreille attentive. Hier, dans sa présentation, elle a déclaré, à propos du réexamen global du système des Nations Unies, que c'était « pour de bon », et parce que c'est elle qui le dit, nous savons que c'est vrai. Cela devrait nous amener à réfléchir à ce qu'il convient de faire. Mes premières observations porteront donc, une fois de plus, sur la question de la réforme de l'ONU et de ses implications pour l'UNESCO.

En ce qui concerne le rapport de cette dernière au processus de réforme, je puis vous assurer que nous y participons de façon active et constructive et que nous continuerons à le faire. Ce processus suscite certes de notre part un certain nombre de préoccupations légitimes, mais nous reconnaissons également que le changement, s'il est source de défis, ouvre aussi des possibilités, qu'il nous faut saisir lorsqu'elles sont prometteuses pour l'Organisation.

J'apprécie vivement vos commentaires et le soutien que vous avez exprimé à ma position, telle que je l'ai esquissée concernant le rôle futur de l'UNESCO dans un système des Nations Unies réformé.

J'ai pris note des observations d'un certain nombre de pays qui souscrivent à l'importance pour l'UNESCO de continuer à conjuguer ses fonctions normatives et son rôle opérationnel et à agir de façon cohérente à l'échelle mondiale et locale. Cela étant, nous devons faire preuve de plus d'efficacité à ces deux niveaux, et en particulier au niveau local. C'est ce à quoi tend en dernière analyse notre propre processus de réforme.

J'aurai présentes à l'esprit vos réactions et vos indications lors de la réunion, dans quelques jours, du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Cette réunion, qui se tiendra à Ségovie et sera présidée par Kofi Annan, sera l'occasion non seulement de procéder à un échange de vues avec nos partenaires du système des Nations Unies, y compris les autres institutions spécialisées, mais aussi d'écouter ce qu'ont à dire les six membres du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies, dont deux de ses trois coprésidents, et de dialoguer avec eux. L'UNESCO doit s'impliquer dans les travaux du Groupe et dans le débat d'idées auquel ils donneront lieu.

En ce qui concerne le Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), j'apprécie vivement le large soutien que vous avez exprimé pour l'orientation que nous avons choisie, mais je reconnais que de nouvelles consultations sont nécessaires pour améliorer le texte. Pour être l'instrument d'une plus grande cohérence et d'une coordination efficace de l'action des partenaires pour l'EPT, le Plan demande de toute évidence à être travaillé plus avant. J'ai pris note des suggestions formulées par certains États membres qui se sont prononcés en faveur d'un document davantage orienté vers l'action, établissant une division claire entre les rôles et responsabilités de l'UNESCO et celles des autres institutions partenaires et comportant un calendrier qui fixe les étapes de l'action à mener. Les débats en plénière et au sein de

la Commission PX fourniront de précieuses indications pour la poursuite du dialogue avec nos partenaires dans les semaines et les mois à venir.

Dans les tout prochains jours, j'aurai la possibilité de discuter du Plan avec des partenaires clés lors de la réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) qui doit se tenir à Ségovie le 8 avril. Le document de travail établi par le GNUD à cette occasion, intitulé « Suivi du Sommet mondial de 2005 », comprend un plan d'action qui souligne les activités à entreprendre en commun pour la période 2006-2008. Le Plan d'action global pour l'EPT conduit par l'UNESCO y est décrit comme un partenariat international en constante évolution dont la démarche stratégique et opérationnelle est pleinement conforme au Plan d'action du GNUD.

Les membres du Conseil peuvent avoir l'assurance que pendant les trois prochains mois nous poursuivrons et nous intensifierons même le processus de consultation avec les quatre organismes qui sont nos partenaires pour l'EPT afin de nous entendre sur une répartition des tâches clairement définie et de travailler ensemble, de manière étroitement coordonnée, à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous d'ici à 2015.

Ce processus de consultation devrait déboucher sur l'approbation du Plan d'action global par les chefs de secrétariat qui se réuniront à Saint-Pétersbourg à la mi-juillet, à la veille du Sommet du G-8. Je suis très reconnaissant à la Fédération de Russie qui, en sa qualité de pays hôte du Sommet des pays membres du G-8, n'a pas ménagé sa peine pour que l'EPT obtienne toute l'attention qu'elle mérite pendant cette réunion.

Le Plan d'action global guide également le processus de réforme du Secteur de l'éducation. Avec le Sous-Directeur général pour l'éducation, j'ai pris note d'un grand nombre d'observations formulées par les membres du Conseil exécutif sur la réforme de ce secteur. Le Sous-Directeur général pour l'éducation fera des remarques précises sur la question dans le cadre des travaux de la Commission du programme et des relations extérieures (PX).

Je souscris pleinement à l'idée d'intégrer plus étroitement aux stratégies de l'EPT la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et l'Initiative : savoir pour pouvoir (LIFE), ainsi que d'autres mesures liées à l'Éducation pour tous. Cette vision est en fait prise en compte dans le Plan d'action global qui non seulement intègre d'autres démarches comme l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et EDUCAIDS, mais aussi établit un lien avec l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI).

Un certain nombre de déclarations de membres du Conseil ont mis en lumière le succès de la réunion ministérielle des pays membres de l'E-9 qui s'est tenue à Monterrey, Mexique, en février. L'initiative de ces pays a repris de la vigueur récemment et pourrait bien devenir une force motrice au sein du mouvement en faveur de l'EPT.

Je suis heureux en particulier que la collaboration Sud-Sud soit considérée comme un excellent moyen de mettre en commun l'expérience et les pratiques optimales dans le domaine de l'éducation, et notamment que certaines formes de coopération triangulaire soient envisagées. D'autres formes et modalités de coopération Sud-Sud seront bien évidemment analysées et encouragées. Nous savons bien que la coopération Sud-Sud ne se borne pas à l'enseignement primaire. L'UNESCO s'emploiera à suivre la lettre et l'esprit de la Déclaration adoptée par les pays membres de l'E-9 à Monterrey, y compris la proposition de créer un service du Secrétariat chargé de faire progresser ce travail dans le cadre de la réforme du Secteur de l'éducation.

L'idée d'une coopération triangulaire Nord-Sud-Sud dans le domaine de l'éducation est à la fois créative et novatrice. Je n'ignore pas que l'UNESCO doit faire davantage pour élaborer et préconiser des idées nouvelles qui feront progresser le débat mondial sur l'éducation et stimuleront l'élaboration des politiques. Le lien important unissant migrations, mobilité et éducation, évoqué par la Norvège, est un autre domaine dans lequel l'UNESCO pourrait ouvrir le débat. Nous avons déjà apporté récemment une contribution précieuse à la réflexion sur l'enseignement supérieur transfrontière. Il nous faut aussi réfléchir à une stratégie sur les technologies de l'information et des communications (TIC) et l'éducation, comme certains d'entre vous l'ont proposé. Je compte que la réforme du Secteur de l'éducation mettra l'UNESCO mieux à même de contribuer de manière novatrice à l'élaboration des priorités de l'éducation dans les années à venir, dans le domaine de l'EPT bien entendu, mais dans d'autres aussi.

Plusieurs déclarations ont fait état de l'éducation artistique. L'UNESCO est favorable à ce qu'une attention renouvelée soit accordée à ce type d'éducation, mais je suis convaincu que le plus important aujourd'hui est de mettre en pratique au niveau national les résultats de la récente Conférence de Lisbonne - responsabilité qui incombe principalement aux gouvernements et à leurs partenaires nationaux.

Sciences

De nombreux États membres se sont félicités de la visibilité de l'UNESCO lors du quatrième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu le mois dernier à Mexico, et de l'envergure et de la portée du programme de l'Organisation relatif à l'eau. Outre les activités concernant les connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des ressources naturelles, et le renforcement des capacités à cette fin, auquel œuvre l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, il convient de saluer l'excellent rapport établi par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP). Le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, dont la deuxième édition s'intitule *L'eau : une responsabilité partagée*, porte sur des questions clés et est peut-être le produit phare du programme de l'Organisation relatif à l'eau.

Plusieurs d'entre vous se sont inquiétés de la décentralisation croissante des modalités d'exécution de nos activités relatives à l'eau. Permettez-moi tout d'abord de réitérer une fois encore au Gouvernement italien ma profonde gratitude pour son offre généreuse d'accueillir le secrétariat du WWAP à Pérouse permettant ainsi au Programme de poursuivre son action et d'entrer dans sa troisième phase.

Lorsque le transfert sera devenu effectif, deux des trois piliers de l'action de l'UNESCO relative à l'eau, à savoir l'UNESCO-IHE et le WWAP, seront décentralisés. À ces trois piliers viendra d'ailleurs bientôt s'en ajouter un quatrième, avec la constitution en cours d'un réseau mondial d'instituts de catégorie 2 s'occupant de domaines liés à l'eau. Je tiens toutefois à vous assurer que la Division des sciences de l'eau, ici au Siège, continuera d'assurer, comme elle l'a toujours fait, la gouvernance du programme de l'UNESCO et que le Secrétariat du WWAP continuera de fonctionner en tant que section de la Division, financée par des ressources extrabudgétaires.

J'ai été extrêmement heureux du soutien manifesté en faveur de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et en particulier de son action en vue de l'établissement d'un Système mondial d'alerte aux tsunamis. À cet égard, j'ai pris note des remarques de Fidji et de Saint-Vincent-et-les Grenadines concernant la vulnérabilité des îles du Pacifique et des Caraïbes face aux catastrophes naturelles. Soyez assurés que les besoins de ces régions n'ont pas été négligés. Dans le cadre de la stratégie visant à mettre en place une protection contre les risques de tsunami à l'échelle mondiale, le Système d'alerte aux tsunamis dans le

Pacifique, en place depuis 40 ans, procèdera pour la première fois, les 16 et 17 mai 2006, à un exercice de bout-en-bout d'alerte aux tsunamis, dans le cadre duquel tous les pays du bassin du Pacifique devront s'exercer à décider des mesures d'urgence à prendre pour faire face à l'arrivée sur leurs côtes d'un tsunami destructeur à l'échelle du Pacifique.

S'agissant des Caraïbes, les pays de la région, au cours de la réunion du Groupe intergouvernemental de coordination qui s'est tenue à Bridgetown (la Barbade) en janvier 2006, ont pris la décision d'intégrer leur système régional d'alerte aux tsunamis dans un système d'alerte global pour diverses catastrophes d'origine marine, qui devrait comprendre, par exemple, la prévision des ondes de tempête et des ouragans. Cette réunion a entériné la proposition de Porto Rico d'établir le Centre des risques côtiers à l'Université de Porto Rico. Au départ, le Centre sera soutenu par le système du Pacifique à Hawaï, qui fera office de centre régional d'alerte provisoire pour la région des Caraïbes, comme il l'a fait pour l'océan Indien.

Les participants à la réunion de la Barbade ont accepté l'offre généreuse faite par le Venezuela d'accueillir la deuxième réunion du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (ICG-CARIBE-EWS), qui aura lieu pendant la première semaine du mois de décembre 2006. Trinité-et-Tobago a été élue à la présidence du Groupe intergouvernemental de coordination pour les Caraïbes, et les États-Unis et le Venezuela à la vice-présidence.

En ce qui concerne l'examen d'ensemble des grands programmes II et III, qui a donné lieu à une première réunion du 13 au 15 mars, j'ai noté avec une grande satisfaction l'intérêt et les attentes immenses que le lancement de ce processus a suscités. J'ai en particulier relevé la volonté commune des membres du Conseil de renforcer le rôle essentiel des sciences dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que la nécessité de contribuer à la production de nouvelles formes de savoir au niveau mondial. Ce sont là des signes très encourageants, et je suis convaincu que l'examen d'ensemble, qui fera l'objet d'une deuxième réunion du 10 au 12 mai au Siège, nous aidera à concevoir un cadre stratégique tourné vers l'avenir pour les futurs programmes de sciences de l'UNESCO.

En réponse à certaines questions, je tiens à souligner que les États membres auront plusieurs occasions importantes de débattre des conclusions du Comité d'examen. Nous étudions en ce moment divers moyens qui pourraient faciliter la participation d'un certain nombre de membres du Comité aux consultations régionales des commissions nationales. Par ailleurs, à sa 175^e session, en octobre 2006, le Conseil examinera un rapport d'étape sur le travail accompli dans le cadre de l'examen d'ensemble. Enfin, je présenterai les conclusions de cet examen, dès qu'elles seront disponibles, au Conseil exécutif et à la Conférence générale, qui voudront peut-être modifier les projets de 34 C/4 et 34 C/5 en conséquence.

S'agissant du Secteur des sciences sociales et humaines, j'ai pris bonne note des observations très positives que plusieurs membres du Conseil ont faites sur les suites du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales qui s'est tenu en Argentine et en Uruguay du 20 au 24 février. Ce Forum a effectivement été le lieu inédit de nouveaux types de dialogue, rassemblant spécialistes des sciences sociales et chercheurs pour trouver un langage commun, à l'heure où, à l'échelle du monde entier, nous nous heurtons à des défis considérables tels que les migrations, la bonne gouvernance et la pauvreté. J'ai déjà demandé au Directeur général adjoint et au Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines d'organiser, après la session en cours du Conseil exécutif, une réunion d'information avec les délégations permanentes sur le suivi du Forum.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la culture, j'ai pris bonne note de l'importance cruciale attachée aux trois conventions que je qualifie toujours de « principales » - même si je pense que l'ensemble des instruments normatifs adoptés par l'UNESCO dans le domaine de la culture forme un tout cohérent. La perspective de la mise en oeuvre intégrée des conventions de 1972, de 2003 et de 2005 me semble essentielle pour assurer la complémentarité et la synergie effective de ces trois conventions majeures pour la diversité culturelle.

Je me réjouis à cet égard que de nombreux intervenants aient tenu à rappeler l'importance majeure attachée à ces divers instruments. Vous le savez, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel entrera en vigueur le 20 avril prochain et 47 États l'ont déjà ratifiée à ce jour. D'après ce que je comprends, très nombreux sont les pays qui sont également sur le point d'achever le processus de sa ratification. Je viens d'apprendre ce matin que l'Assemblée nationale française vient d'autoriser à l'unanimité sa ratification. Nous atteindrons donc bientôt 50 États parties. Je me réjouis que l'intérêt pour cette Convention ait été manifesté par toutes les régions du monde, comme en témoigne la répartition géographique des ratifications : 5 pour le Groupe I ; 11 pour le Groupe II ; 7 pour le Groupe III ; 9 pour le Groupe IV ; 9 pour le Groupe V (a) ; et 6 pour le Groupe V (b).

Il en va de même pour la Convention de 2005. Vos interventions témoignent que nombreux sont ceux qui ont d'ores et déjà entamé le processus de sa ratification. J'espère pouvoir dire dans deux ans pour la Convention de 2005 ce que je viens de dire pour la Convention de 2003. Je ne peux que me réjouir de voir ainsi les instruments de l'UNESCO dans le domaine culturel, notamment les trois conventions principales, acquérir une véritable légitimité auprès des États membres, et tiens à féliciter tout particulièrement Maurice qui est le seul État, à ce jour, à avoir ratifié les trois conventions de 1972, 2003 et 2005. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de féliciter à cet égard le Premier Ministre de Maurice, au cours de la récente visite qu'il a faite au Siège de l'UNESCO. De nombreuses réunions et matériels de communication sont prévus au cours de ce biennium, en particulier hors Siège, pour sensibiliser les États membres aux enjeux de la Convention de 2005 ; quatre études de faisabilité d'observatoires régionaux sur la diversité culturelle ont également été lancées. Le développement de partenariats en vue de la protection et de la promotion effective de la diversité des expressions culturelles sera également au cœur de nos efforts.

J'ai pris bonne note également de vos remarques encourageantes concernant les efforts déployés pour faciliter le travail du Comité du patrimoine mondial. Je suis confiant que nos efforts conjugués et concertés sauront servir au mieux les intérêts de cette Convention phare de l'UNESCO, en particulier en consacrant le temps nécessaire à l'examen de l'état de conservation des biens ainsi qu'à celui des rapports périodiques.

En réponse à la question du représentant de Saint-Kitts-et-Nevis sur le soutien de l'UNESCO aux manifestations qui seront organisées en 2006 à l'occasion du 200^e anniversaire de l'abolition de la traite des esclaves, je dirai que nous ne manquerons certes pas de coopérer, non seulement dans les Caraïbes mais aussi en Afrique de l'Ouest, où des célébrations de ce type doivent avoir lieu.

Concernant les activités de l'UNESCO dans le domaine de la communication et de l'information, je tiens à partager avec vous ma satisfaction après la récente désignation de la journaliste libanaise May Chidiac comme lauréate en 2006 du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano. Je rencontrerai M^{me} Chidiac la semaine prochaine à Paris. J'aurai ensuite l'occasion de lui remettre son prix au cours d'une cérémonie organisée dans le cadre de la

Journée internationale de la liberté de la presse, le 3 mai, au Sri Lanka qui accueille cette année les manifestations liées à cette journée internationale.

Je souhaite également réitérer mon engagement à poursuivre la coopération qui s'est établie entre l'UNESCO et les organisations professionnelles de journalistes afin d'améliorer les conditions de sécurité de l'exercice de la profession de journaliste. J'invite à cette occasion tous les États membres à prendre les mesures nécessaires pour créer les conditions d'un exercice sûr des métiers de l'information, tout particulièrement dans des zones de conflit.

J'ai noté avec satisfaction les appréciations positives portées sur le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) malgré les faibles ressources dont il dispose. En effet, suite aux réformes engagées, le PIDC a connu de nouveaux développements très encourageants. J'espère que ces progrès inciteront les États membres à lui apporter un soutien croissant.

L'intérêt que vous avez manifesté aux activités que nous avons menées dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information a été particulièrement gratifiant. Le rôle qui a été donné à l'UNESCO dans le suivi du Sommet fait peser sur l'Organisation une très lourde responsabilité. C'est dans ce contexte que j'organiserai à Genève, le 12 mai prochain, la première réunion de l'ensemble des partenaires impliqués dans la réalisation de la grande orientation C8 relative à la diversité culturelle.

Je souhaite à présent aborder un thème qui a été au centre de vos remarques et réflexions, celui de l'intersectorialité. Nombre d'entre vous ont fait état des insuffisances dans ce domaine, en demandant à ce que davantage d'efforts soient consentis.

Je ne peux que vous donner raison, même si je suis parfois tenté de rappeler qu'il ne faut pas oublier l'importance du savoir sectoriel, ce capital d'expertise qui fait la force et la spécificité d'une institution spécialisée comme la nôtre par rapport aux différents fonds et programmes des Nations Unies.

Comme vous, je suis en effet persuadé que l'approche intersectorielle est l'un des avantages comparatifs de notre Organisation. Une telle approche, aujourd'hui, est plus que jamais nécessaire, même si la structure par secteurs rend cet impératif particulièrement complexe.

La capacité de l'Organisation d'adapter ses méthodes de travail en fonction des défis émergents ne doit pas être mise en doute : des initiatives intersectorielles majeures ont récemment vu le jour dans tous les grands programmes d'action, qui démontrent une aptitude à raisonner en terme de programme plutôt que de secteur.

Je pense en particulier à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, conçue autour de différents concepts recouvrant les domaines de compétence de l'UNESCO, qui nous offre une occasion exemplaire d'établir des liens étroits, programmatiques et conceptuels, entre diversité culturelle, dialogue interculturel, éducation, développement durable et cohésion sociale.

Ce sont là quelques exemples, auxquels viennent s'ajouter les nombreux projets relatifs aux thèmes transversaux (*cross-cutting projects*), qui ont radicalement transformé l'approche et la vision du travail intersectoriel au sein du Secrétariat.

Cette culture de l'intersectorialité au sein de l'UNESCO est prioritaire pour moi, car j'y vois le laboratoire d'une pratique de coopération et de dialogue qui doit également s'appliquer à nos rapports avec les agences du système des Nations Unies. Dans le cas du Sommet mondial sur la société de l'information, par exemple, nous serons également jugés sur nos activités de coordination menées avec l'UIT et le PNUD.

C'est donc un processus continu, interactif, qui demande souplesse et imagination. Je sais que nous en sommes capables, comme on peut le vérifier dans tous nos bureaux hors Siège, qui pratiquent l'intersectorialité chaque jour, par devoir et par nécessité.

Les interventions concernant la décentralisation ont essentiellement porté sur cinq points :

1. l'architecture du réseau des bureaux hors Siège, que certains perçoivent comme mal adaptée au rôle de l'UNESCO dans la coopération internationale ;
2. la nécessité d'un suivi plus vigilant par le Siège tant des orientations stratégiques que des processus administratifs et financiers ;
3. le nombre et le niveau d'expertise du personnel hors Siège ;
4. la nécessité d'une plus grande intégration des actions de l'UNESCO aux efforts conjoints des équipes de pays des Nations Unies ;
5. la synergie entre les bureaux hors Siège et les commissions nationales.

L'examen de la stratégie de décentralisation qui a débuté en 2004 et qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2005 avait pourtant reconnu le bien-fondé du système mis en place, ayant pour base des bureaux multipays intersectoriels fonctionnant comme plate-forme principale de la mise en œuvre des programmes, avec un réseau de bureaux régionaux spécialisés leur apportant soutien technique et expertise selon que de besoin.

Mais cet examen - tout en confirmant la pertinence de l'approche par groupes de pays (*clusters*) - avait identifié les insuffisances que vous avez soulignées et pour lesquelles des mesures correctives ont commencé d'être apportées. Qu'il s'agisse des ressources humaines, de l'intégration des unités hors Siège dans le Système financier et budgétaire (FABS) de l'UNESCO, des mesures prises pour impliquer activement les bureaux hors Siège dans les initiatives interagences au niveau des pays, des progrès ont été accomplis, certes lents et pour certains, encore insuffisants. Mais est-il nécessaire de rappeler que la réforme que j'ai engagée dès ma prise de fonctions en 1999 s'est faite dans un contexte de croissance budgétaire négative, sans aucun soutien financier, qui aurait permis d'accélérer l'enracinement de l'ensemble des nouveaux processus mis en place ?

Cela étant, plusieurs chantiers sont actuellement en cours qui devraient contribuer à opérer un véritable « saut qualitatif ». Par exemple :

- l'élaboration d'un tableau de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle en matière de programmation, qui définit clairement les rôles, responsabilités et obligations de chaque acteur du processus, au Siège et hors Siège ;
- un tableau similaire sera également établi pour l'action extrabudgétaire de l'Organisation ;
- un contrat de performance est en cours d'élaboration pour les directeurs, au Siège et hors Siège ;

- l'effort continu en matière de formation du personnel hors Siège, à tous les niveaux et dans tous les domaines. Ce biennium encore, près de 50 % du montant global réservé à la formation du personnel est consacré au personnel hors Siège ;
- la réforme du Secteur de l'éducation ainsi que l'examen d'ensemble des grands programmes II et III nous apporteront vraisemblablement des enseignements utiles qui seront intégrés dans la prochaine évaluation globale de la stratégie de décentralisation prévue pour 2008.

En bref, nous sommes conscients des lacunes de notre stratégie de décentralisation et nous cherchons les meilleurs moyens de les combler dans le contexte d'austérité qui est le nôtre. Cette situation reflète une vision de notre Organisation qui vise à maintenir un équilibre entre les fonctions normatives globales de l'UNESCO et son rôle opérationnel au niveau des pays.

J'ai entendu les critiques de certains d'entre vous touchant la gestion des fonds extrabudgétaires de l'UNESCO. Ces remarques concernent tant l'absence d'un cadre stratégique global pour la mobilisation et l'utilisation des ressources que des faiblesses dans l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités extrabudgétaires. Je tiens à vous assurer que je prends vos préoccupations très au sérieux. Il est vrai qu'au tout début du processus de réforme, la gestion des fonds extrabudgétaires a reçu une moindre priorité. Toutefois, comme je vous l'ai expliqué dans la présentation initiale, le volume des fonds extrabudgétaires s'est accru d'année en année, même si l'on fait abstraction du Bureau de Brasilia. Depuis que j'ai eu connaissance des constatations formulées par la Commissaire aux comptes a présenté ses conclusions dans son premier rapport sur la gestion d'ensemble des fonds extrabudgétaires au cours de l'exercice 2002-2003, j'ai déployé de grands efforts pour remédier aux problèmes qui ont été repérés et j'ai fait régulièrement rapport au Conseil exécutif sur ce sujet. J'ai établi l'an dernier un groupe de travail ad hoc sur les activités extrabudgétaires qui m'a soumis une série de propositions relatives à un plan d'action, propositions que j'ai approuvées. Les grandes lignes de ce plan figurent dans le document 174 EX/INF.4.

Je voudrais maintenant en venir à la question de la répartition géographique que bon nombre d'entre vous ont évoquée. Permettez-moi de dire que, depuis mon premier mandat, j'ai accordé une attention particulière à ce problème récurrent. Le résultat en est que l'observation des tendances générales des cinq dernières années (juin 2000 - mars 2006) fait apparaître une évolution nettement positive vers l'amélioration de la représentation géographique. Je suis heureux de constater une amélioration du niveau global de représentation des États membres, qui est passé de 144 à 162, ce qui signifie que 85 % des États membres sont maintenant représentés au sein du Secrétariat. L'UNESCO a le taux de représentation le plus élevé des institutions des Nations Unies. Il ne s'est pas seulement produit une forte diminution du nombre de pays non représentés (tombés de 44 à 29) ; nous avons aussi enregistré un accroissement (de 67 à 74) du nombre de pays normalement représentés et une réduction modérée (31 au lieu de 24) mais continue du nombre des pays surreprésentés.

Nous continuerons à mettre en œuvre d'importantes mesures en vue d'améliorer encore la situation. Dans le contexte du recrutement de jeunes cadres pour 2006, il y a lieu de noter que 10 nouveaux jeunes cadres sont entrés à l'Organisation en avril 2006, dont 8 venant d'États membres sous-représentés et 2 d'États membres non représentés. Pour votre information, la procédure de recrutement de jeunes cadres pour 2007 sera lancée prochainement ; à cet égard, je fais appel aux États membres non représentés et sous-représentés pour qu'ils participent activement au processus en présentant des candidats hautement qualifiés pour les postes vacants.

Je suis néanmoins conscient qu'il existe un net déséquilibre au sommet de la hiérarchie, qui devra aussi être corrigé. Une fois encore, la participation active des États membres sera nécessaire pour encourager des candidats hautement qualifiés à se présenter aux postes vacants affichés. Puisque certains d'entre vous ont mentionné les critères de recrutement, j'aimerais attirer votre attention sur l'article VI.4 de l'Acte constitutif, qui dispose que « le Directeur général nomme le personnel du Secrétariat conformément au Statut du personnel, qui devra être soumis à l'approbation de la Conférence générale. Sous réserve de réunir les plus hautes qualités d'intégrité, d'efficacité et de compétence technique, le personnel devra être recruté sur une base géographique aussi large que possible ». C'est pourquoi j'ai toujours dit que la compétence devait être le principal critère de recrutement.

J'aimerais également aborder une question que nombre d'entre vous ont évoquée, celle de l'équilibre entre les hommes et les femmes au Secrétariat, et répondre à l'appel lancé en faveur d'efforts concertés afin d'accroître la représentation des femmes aux postes de responsabilité. Je note avec satisfaction que la tendance générale observée ces cinq dernières années se traduit par des progrès significatifs à cet égard. En comparaison d'autres organismes des Nations Unies, le Secrétariat de l'UNESCO présente même l'un des taux de représentation des femmes les plus élevés parmi le personnel du cadre organique et de rang plus élevé, à savoir 47 % en mars 2006. S'agissant du cadre organique (P-1 à P-5), la parité a été atteinte (51 %). Je pense que l'UNESCO est le seul organisme des Nations Unies qui fait de la parité des sexes une réalité pour le personnel du cadre organique. On dénombre une majorité de femmes aux classes inférieures (elles sont 60 % dans les classes P-1 à P-3) et occupent 41 % des postes des classes P-4 et P-5.

Un déséquilibre subsiste cependant à l'échelon directorial et au niveau supérieur, où les femmes ne constituent que 20 % des fonctionnaires. D'ici à 2015, nous avons l'intention d'atteindre l'objectif de 40 % de femmes au sommet de la hiérarchie, et ce conformément à la Stratégie à moyen et long terme relative à la dotation en personnel approuvée par la Conférence générale en novembre 2005. À cette fin, nous nous efforcerons de recruter ou de promouvoir davantage de femmes aux postes de responsabilité.

En ce qui concerne ma proposition de fusionner les secrétariats des deux organes directeurs, je poursuivrai mes consultations avec le Président du Conseil exécutif et le Président de la Conférence générale en tenant compte des réactions des membres du Conseil lors de la séance privée, puis en plénière.

Je voudrais revenir avant de conclure sur la question grave que vous avez été nombreux à évoquer qui touche tout à la fois au respect des croyances et à la liberté d'expression. Dans mon discours d'ouverture j'ai déjà eu l'occasion de vous faire part de mes convictions sur cette question, dont je pense qu'elle est non seulement profondément inscrite au cœur de notre mandat, mais aussi un des éléments constitutifs de l'existence même de notre Organisation.

J'ai pu constater, et je m'en réjouis, que les orateurs qui se sont exprimés sur ce sujet réitèrent leur soutien ferme et sans restriction au respect de deux principes consubstantiels de la mission de l'UNESCO : le respect des convictions morales et religieuses et le respect de la liberté d'expression. Ils partagent ma volonté de tout faire pour éviter les simplifications et les amalgames dangereux. Sur un tel sujet, la communauté d'approche est particulièrement nécessaire pour dégager des solutions durables à une crise qui doit être traitée avec une rigueur et une attention toutes particulières. C'est pourquoi je m'associe au vœu exprimé par un certain nombre d'entre vous que cette question n'introduise pas au sein du Conseil les divisions qu'elle a pu occasionner hors de nos murs et que, si elle devait aboutir à une décision, elle fasse alors l'objet d'un consensus. À cet égard, j'apprécie beaucoup les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, pour atteindre un tel consensus.

Je suis très sensible à la proposition de l'Ambassadrice du Liban, qui rejoignait d'ailleurs une préoccupation exprimée par l'Ambassadrice du Maroc, d'organiser une réunion internationale sur ce sujet sous l'égide de l'UNESCO. Notre Organisation pourrait tout à fait faciliter une telle rencontre où aux débats diviseurs serait substituée une approche respectueuse, équilibrée, seule à même de nous aider à renouer les fils d'un dialogue aujourd'hui sous la menace d'un conflit d'ignorances.

Nous avons déjà commencé à réfléchir à la forme que pourrait prendre une telle initiative. Renforcé dans ma conviction par la teneur de vos débats, je vais poursuivre mes consultations à cet effet.

Monsieur le Président,

Afin d'éviter de donner une réponse trop longue, je n'ai pas répondu à tous les nombreux points soulevés lors de ces deux journées de débats riches et denses, mais je crois que l'interaction que nous aurons aujourd'hui me permettra certainement de compléter cette présentation initiale. Mes collègues ADG et Directeurs auront également l'occasion de vous répondre soit en PX, soit en FA, soit bilatéralement dans les jours qui viennent.